

Développement régional—Loi

Le ministère de l'Expansion économique régionale ne peut œuvrer en vase clos. Le gouvernement a d'autres programmes. Il nous faut des changements structureaux dans notre pays. Par exemple, les tarifs-marchandises désavantagent plus les provinces de l'Atlantique que le sud de l'Ontario. Par conséquent, il en coûte plus cher d'installer une usine dans les provinces de l'Atlantique. Même si le gouvernement fait de grandes concessions et accorde d'importantes subventions aux dirigeants d'entreprises pour qu'ils s'établissent dans ces régions, son initiative pourrait ne pas toujours compenser les injustices en matière de tarifs-marchandises.

Le centre du Canada bénéficie d'une plus grande protection que d'autres régions, dont les provinces de l'Atlantique, grâce à une certaine structure douanière. Je le répète, le prix de revient de l'énergie est très élevé dans les provinces de l'Atlantique, beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. Pour que l'action du ministère de l'Expansion économique régionale se traduise par des répercussions concrètes, le gouvernement doit adopter une politique, une vue globale et coordonnée destinée à assurer aux provinces de l'Atlantique, à certaines régions du Québec et à d'autres régions du pays qui bénéficieraient des subventions du MEER, qu'elles n'obtiendront pas ces fonds d'une part pour que, de l'autre, par le biais d'autres programmes, ces fonds et bien davantage leur soient retirés.

Je songe à la Société d'expansion des exportations dont nous avons discuté à la Chambre à certaines reprises. Cette société distribue toutes sortes de subventions aux entreprises canadiennes, sous forme d'assurance, quand celles-ci investissent ou vendent à l'étranger, en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud, par exemple. En fait, la majorité de ces sociétés sont installées dans les régions plus riches du Canada, subventionnées par la Société d'expansion des exportations. Voilà qui diminue considérablement les bienfaits du MEER dans certaines régions moins bien développées.

Le ministre chargé de l'Expansion économique régionale devrait avoir davantage d'autorité. Il devrait avoir davantage de pouvoir pour planifier l'économie du pays de manière à ce que les régions pauvres obtiennent leur juste part et que les régions riches n'obtiennent pas autant qu'elles reçoivent aujourd'hui.

Certains points me préoccupent. Je dis au secrétaire parlementaire et au ministre que pour ces raisons, nous tenons à ce que le bill soit renvoyé au comité où nous aurons l'occasion de poser des questions, d'obtenir plus de renseignements et de tenter de persuader le ministre et ses collaborateurs de ne prolonger l'application que de deux ans au lieu de cinq.

Une autre idée que je veux exposer aujourd'hui, c'est que lorsque le gouvernement distribue des dizaines de millions de dollars, et cela dans le cadre des activités non seulement du MEER mais aussi des divers programmes gouvernementaux, il conviendrait d'acquérir une participation au capital de la société qui correspond au montant que nous y investissons. Quand nous mettons les deniers des contribuables à la disposition d'une société privée, il semble normal que nous acquerions une participation au capital-actions équivalente à notre investissement. Peut-être le ministre pourra-t-il y songer lorsque le bill sera renvoyé au comité et que la Chambre en sera saisie à nouveau à l'étape de la troisième lecture.

Voilà vraiment tout ce que j'avais à dire aujourd'hui. Nous avons là un très important ministère qui accomplit du bon

travail, mais c'est là un des programmes du ministère auquel nous trouvons à redire. Nous nous demandons si le gouvernement devrait accorder autant d'argent à de grandes sociétés qui ne créent pas autant d'emplois que certaines sociétés plus modestes en proportion des fonds qu'elles obtiennent. Nous avons aussi exhorté le gouvernement à coordonner les activités des autres ministères afin qu'elles complètent celles du ministère de l'Expansion économique régionale au lieu d'y faire obstacle.

● (1250)

Si nous arrivons à relever le niveau de vie et le niveau d'expansion dans les provinces de l'Atlantique, le Grand Nord et d'autres régions de façon qu'ils se rapprochent de la moyenne nationale ou même qu'ils la dépassent, cela aiderait peut-être davantage à unifier le Canada au cours des années à venir que toute autre mesure que la Chambre pourrait prendre.

M. Maurice Foster (Algoma): Merci, monsieur l'Orateur. Je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du bill C-35 qui tend à prolonger de cinq ans la durée d'application de la loi sur les subventions au développement régional. Le secrétaire parlementaire a signalé qu'environ 150,000 emplois ont été créés en vertu de cette loi depuis dix ans dans l'ensemble du Canada moyennant quelque 3 milliards de dollars. Ceux d'entre nous qui étaient ici quand le bill original a été adopté et quand le ministère a été créé ont été témoins de plusieurs succès et de plusieurs revers. Je pense que l'étude entreprise par le ministre et la mesure qu'il compte présenter plus tard cette année seront accueillies avec beaucoup d'intérêt, surtout par ceux d'entre nous qui sont originaires d'une région à faible croissance économique.

La loi sur les subventions au développement régional, même si elle n'a pas permis de diversifier et d'étendre l'économie de toutes les régions du Canada, a énormément contribué à l'expansion régionale. Je songe notamment à toutes les nouvelles industries et nouvelles usines qui se sont établies dans la région d'Algoma-Manitoulin que je représente. Il est difficile de savoir si nous aurions réussi à attirer ces industries si la loi n'avait pas été adoptée.

Nous avons l'une des scieries les plus importantes du nord de l'Ontario, pouvant produire 100 millions de pieds-planche de bois par année et je crois savoir qu'elle compte porter sa production à 150 millions de pieds-planche par année. C'est donc une scierie très importante et elle a été établie grâce à l'aide obtenue dans le cadre de la loi sur les subventions au développement régional. Bien entendu, un grand nombre d'autres entreprises ont aussi profité directement de la LSDR, notamment une usine de bois de placage, une fabrique de barils pour l'industrie minière, des usines de béton, des salaisons, une conserverie de poisson, des scieries et des boulangeries. Si le gouvernement n'avait pas adopté cette mesure pour aider ces entreprises, bon nombre d'entre elles ne se seraient pas établies dans le nord de la province.

Ce que cette mesure nous a montré, c'est que, même si l'on offre des encouragements financiers importants, il est extrêmement difficile de convaincre des entreprises de s'implanter dans les régions à faible croissance économique; elles semblent vouloir s'établir à quelques milles de leurs marchés principaux, ce qui veut dire naturellement à proximité des grands centres urbains. Il faudrait des arguments convaincants pour les